



Déclaration CGT

à la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51

réuni le 04 février 2014

Suite à la révision de la CCNT 1951, le syndicat patronal FEHAP a pris la responsabilité historique de dénoncer la Convention remettant ainsi en cause 60 ans de garanties collectives obtenues par la mobilisation des salarié-e-s. Pendant 12 mois, nous avons assisté à un simulacre de négociations orchestré par les employeurs. **A aucun moment, les propositions des organisations syndicales n'ont été prises en compte.** La FEHAP s'est livré à un véritable sabotage de la Commission Mixte Paritaire !

Depuis le 2 décembre 2012, la recommandation unilatérale de la FEHAP s'applique, après agrément complaisant du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Notre organisation a refusé de cautionner ce coup de force et la mise en place d'une *pseudo négociation* qui ne s'est faite que sur la base des orientations du syndicat patronal FEHAP. Pour dépasser cette situation, il avait été proposé la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire sous l'égide du Ministère du travail par l'ensemble des organisations syndicales des salarié-e-s en juillet 2013. En vain, malgré de nombreuses relances, le Ministère est resté muet à notre demande, satisfaisant ainsi la FEHAP.

La CGT a pris acte de cette situation mais ne peut s'en satisfaire. En conséquence, suite à la consultation de ses syndiqués et après avis de sa Fédération Santé et Action Sociale, **la décision est retenue que la CGT soit présente à la table des négociations afin de porter et défendre les revendications des salarié-e-s de notre convention collective. Il ne saurait être question de faire la politique de la « chaise vide » et de laisser les employeurs continuer à mettre en œuvre leurs orientations néfastes pour les salarié-e-s.**

Il en va de la responsabilité de notre organisation syndicale représentative dans la CCNT 51.

Nous exigeons qu'un véritable dialogue social s'instaure autour de :

- **la politique salariale, le pouvoir d'achat (valeur du point),**
- **les classifications,**
- **la cohérence filières et inter-filières,**
- **les qualifications,**
- **l'égalité femme-homme,**
- **la pénibilité,**
- **la révision de la recommandation FEHAP.**

Nous voulons que ses points soient inscrits à l'ordre du jour des prochaines commissions paritaires.

Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que les salarié-e-s subissent les effets de la politique néfaste de la FEHAP et du gouvernement qui se traduit par un appauvrissement des salarié-e-s, la paupérisation de notre secteur et une remise en cause de notre mission de Service Public.

Nos objectifs demeurent :

- **la réinstauration et l'amélioration de la CCNT 1951,**
- **l'élaboration d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour l'ensemble de notre branche,**
- **la construction d'un Service Public de santé et d'action sociale.**

Ces objectifs s'appuieront sur l'information et la mobilisation la plus large des salarié-e-s de notre branche dès le 6 février 2014, journée de mobilisation pour la défense de l'emploi, salaire, protection sociale.

Montreuil, le 04 FEVRIER 2014.



Compte rendu CGT

de la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 51

réuni le 04 février 2014

Suite à la consultation des syndiqué-es CGT des établissements appliquant la CCNT 1951 lesquels dans une grande majorité ont exprimé leur volonté de retourner à la table des négociations, la délégation CGT a participé à cette commission paritaire. L'ordre du jour était unique : « Socle conventionnel » !!!

Tout d'abord, la délégation FO (dont c'était également le retour) a lu une déclaration ; celle-ci a été suivie par la **déclaration de la CGT -> consultable sur le site fédéral.**

La FEHAP a indiqué que cette journée de négociation serait la dernière et qu'elle avait pour but de « consolider le socle conventionnel ». Rappelons que ce socle a été négocié durant l'année 2013 par les trois autres organisations syndicales : CFDT CFE CGC CFTC. Nous comprenons bien que cette négociation était quasi ficelée et que ces organisations syndicales s'apprêtaient à signer, à condition que la FEHAP accepte leur demande à la marge !

Au vu des éléments négociés, la CGT est intervenue pour dénoncer ce **simulacre de négociation** qui n'est que la transposition de la recommandation patronale, avec quelques avancées à la marge mais aussi et surtout, qui représente des **pertes importantes pour les salariés** :

- rien en ce qui concerne les récupérations de jours fériés,
- la diminution des primes de départ en retraite (maximum 6 mois au lieu de 7 !), d'ancienneté (34 % jusqu'à la 35ème année au lieu de 37 % jusqu'à la 42ème année)
- les sanctions, les licenciements...

La CGT a informé la commission paritaire qu'elle ne peut accompagner la dégradation des garanties collectives. La CGT ne peut et ne veut pas négocier « à perte » au regard des baisses de pouvoir d'achat subies par les salarié-es ces dernières années.

Au terme de la négociation, un tour de table a été fait par le syndicat patronal, demandant à chacun son positionnement. Sans surprise, la CGT et FO annoncent qu'elles ne seront pas signataires de ce texte et réclament des négociations dans le cadre d'une commission mixte paritaire sous l'égide du ministère du travail. Sans surprise également, les trois autres syndicats disent leur satisfaction du « bon dialogue social » mis en place par les employeurs et se déclarent certainement signataires, sans le confirmer toutefois car en attente de la réunion de leurs instances prévue prochainement.

La CGT a lourdement insisté sur sa déclaration lue en séance, demandant que soit mis à l'ordre du jour des futures réunions paritaires les points importants estimés par les salariés, à savoir :

- la politique salariale,
- le pouvoir d'achat,
- les classifications,
- la cohérence filière et inter-filières,
- les qualifications,
- l'égalité femme-homme,
- les questions liées à la pénibilité.

Concernant la politique salariale : la FEHAP a répondu que « c'est obligatoire, donc ça va sans dire », sauf que pour la CGT, nous préférons que la négociation soit en bonne et due forme inscrite !

S'agissant des qualifications et des classifications, « ces points devraient être vus durant le 2ème trimestre 2014 » et pour le reste, « on verra !... ». Nous avons assisté à une paritaire qui n'avait de paritaire que le nom, dans la mesure où l'entente cordiale régnait entre certaines organisations syndicales et la FEHAP !!! Une certaine réjouissance de la part des employeurs était visible, ce qui augure mal du devenir de cette instance !...